



Engagement du joueur

2023-2024

Je suis un joueur/joueuse de soccer par mon implication et mon comportement je suis un ambassadeur/ambassadrice du Club de soccer le Venturi de Saguenay. J'adhère au principe de l'Esprit Sportif et j'en fais la promotion.

Période du programme Concentration soccer/SE :
30 août 2023 et le 7 juin 2024

A - Le club s'engage à accompagner le joueur, la joueuse au quotidien de son programme scolaire de la meilleure des façons possibles.

1 - Fournir un cadre d'entraînement général permettant le meilleur développement, technique, physique, mental et social.

Un contexte de pratiques et des ressources humaines, en respect du cahier des charges signé avec les commissions scolaires de Jonquière et des rives du Saguenay, en association avec la législation du ministère de l'éducation et des sports.

Sous la direction des cadres techniques du club Venturi, diplômés par Canada Soccer, le joueur, la joueuse développera :

- un programme technique, individuel et collectif
- un programme de développement physique, global et spécifique.
- une mise en pratique sur des activités sportives de découverte et complémentaires.

2 – Équipements-vêtement promotionnel du Venturi de Saguenay

- Vêtement d'une valeur de (300.00\$) à l'effigie du club de soccer Venturi de Saguenay sera offert à chacun des joueurs, joueuses de la concentration soccer et sports-étude.

3 – Communication

- Les entraîneurs communiquent au quotidien avec les joueurs-joueuses, afin de partager sur leurs bilans et perspectives.
- Le club communique avec les commissions scolaires de la Jonquière et des Rives du Saguenay ainsi que la direction de l'école Riverside.
- Le club communique avec les parents en continue, afin de valider le programme des joueurs et joueuses. Les parents, tout comme les joueurs ou joueuses

peuvent demander à rencontrer à tout moment les directeurs techniques ou administratifs du club.

B - Mon engagement d'athlète avec le club

Le programme Concentration soccer/SE est un programme proposé et géré par le Club de soccer le Venturi en partenariat avec les Centres de Services Scolaires de la Jonquière et des Rives du Saguenay ainsi que l'Association Régionale de soccer (ARS) pour les joueurs/joueuses identifiés Sport-études.

De ce fait le joueur/joueuse s'engage :

1- Faire partie du Club de soccer le Venturi de façon active à titre de :

- **Joueur/joueuse et/ou** : Je m'engage à jouer UNIQUEMENT au sein du Club de soccer le Venturi, ou programme régional de L'ARS du lac Saint Jean entre le 01 septembre 2023 et le 31 août 2024.
- **Arbitre et/ou** : S'inscrire aux formations proposées par le Club soccer le Venturi et participé au déroulement du programme d'arbitrage entre 01 septembre 2023 et le 31 août 2024
- **Éducateur** : S'inscrire aux formations proposées par le Club soccer le Venturi et participer au déroulement du programme d'éducateur entre 01 septembre 2023 et le 31 août 2024.

2 - Je m'engage à accepter le plan de formation annuel proposé par la direction technique du club de soccer le Venturi de Saguenay. En vous engageant au sein de la concentration/SE, vous êtes automatiquement un joueur/joueuse du Club de soccer le Venturi de Saguenay.

3 - J'accepte et je m'engage à agir de façon autonome et responsable lors des séances d'entraînement ainsi qu'à avoir une bonne discipline personnelle et un bon niveau d'engagement face aux différentes séances et plans de formation qui me seront proposés.

B - Politique de gestion des absences -

1 – À partir de 20 % d'absences, nous rentrerons en concertation avec le centre de services scolaires référent afin d'analyser le dossier. Un trop grand nombre d'absences peut engendrer le renvoi du joueur/joueuse du programme concentration soccer/SE.

Les absences en lien avec le programme scolaire, à l'exemple de rattrapages de cours, ou encore d'un programme spécifique en lien avec l'école ne sont pas comptabilisées. Le joueur/ joueuse est excusé(e).

2 - Je m'engage à avertir à l'avance la direction technique du Club de soccer le Venturi de mon absence aux entraînements.

Toute absence prolongée devra être rapportée au comité technique de la concentration soccer/SE pour analyse et décision.

Les joueurs peuvent demeurer à la maison sur présentation d'un avis d'un professionnel de la santé et d'un mot d'absence des parents.

Complément d'information sur la gestion des « blessures » :

Afin de faciliter le diagnostic et le traitement des blessures, un partenariat est convenu entre le Club de soccer le Venturi et Interphysio afin d'offrir des tarifs préférentiels à l'intérieur d'une des six (6) cliniques Interphysio au Saguenay.

Dans le cadre d'une blessure, je dois être en possession d'un protocole de reprise définie par un professionnel de la santé afin de faciliter les démarches de diagnostic et traitement au sein des cliniques (6) de physiothérapie, Interphysio.

Dans le cadre où je ne peux pas réaliser la séance pour cause de blessure, maladie, ou autre problème de nature médicale, je dois aviser la direction technique du club de soccer le Venturi le plus tôt possible, afin que les dispositions adéquates soient prises.

Tout autre imprévu ponctuel doit être signalé. Rappel, les heures de concentration/SE, sont des heures dans le cadre scolaire. La loi sur l'instruction publique s'applique.

Le programme « concentration – SE » se déroule de 8h30 à 10h30 et de 13h00 à 16h30 suivant le programme scolaire suivi, et en fonction des heures de récupération des bus, ainsi que des heures de mise à disposition des installations.

3 - Je m'engage à participer à toutes les activités officielles qui pourraient être organisées dans le cadre de la concentration soccer/SE.

Exemple - Participation aux 2 Festivals soccer des Centres de services scolaires, des commissions scolaires de la Jonquière et des Rives du Saguenay.

C – Mon attitude, mon comportement, mon engagement

1 - Si je suis un élève du secondaire, je m'engage à faire 15 heures de bénévolat annuellement pour le Club de soccer le Venturi de Saguenay (milieu à déterminer) et ceci excluant le volet arbitrage et/ou éducateur.

Une liste de possibilités sera offerte par le club (Festivals soccer des Centres de Services scolaires, activités de financement pour projet concentration soccer/SE, etc.)

2 - Je m'engage à respecter en tout temps, mes éducateurs, mes coéquipiers et toute autre personne impliquée dans la concentration soccer/SE. Aucune forme d'intimidation ne sera tolérée. Un manquement à cette règle enclenchera le protocole disciplinaire pouvant mener au renvoi du programme.

MANQUEMENT AUX RÈGLES INDIQUÉES

- Intimidation de toute nature
- Impolitesse
- Retards répétitifs
- Matériel sportif manquant (après avertissements)
- Absences injustifiées
- Comportement extra sportif (déplacement dans les transports, académique)

SANCTIONS EN CAS DE MANQUEMENT

- 1) Avertissement verbal fait par le responsable de la concentration
- 2) Avertissement écrit fait par le responsable de la concentration et le directeur technique. Cet avertissement devra être signé par les parents de l'élève athlète.
- 3) Plainte devant le comité compétent et suspension pour une durée déterminée par celui-ci. Les parents de l'élève athlète devront être présents à cette rencontre.
- 4) Expulsion en cas de récidive, par le comité compétent. (Bien prendre note qu'il n'y aura aucune possibilité de remboursement des frais reliés à la concentration soccer, si l'élève athlète est expulsé du programme).

Merci de votre coopération,

Charles Olivier Hebert
Directeur Administratif
Venturi de Saguenay

Sébastien Masias
Directeur Sportif
Venturi de Saguenay

Je confirme avoir lu le présent document et j'accepte les règles qui y sont décrites. Je suis conscient(e) des sanctions qui pourraient résulter à tout manquement de ces règles.

Nom et prénom du jeune : _____

Nom et prénom du parent responsable: _____

Signature parent : _____

Signature élève-athlète : _____

Date : _____

INSCRIPTION CONCENTRATION SOCCER
SAISON 2023-2024

Chers parents,

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de l'intérêt que vous portez envers notre programme et nous nous tenons toujours garants de faire tous les efforts nécessaires pour que votre jeune puisse se développer harmonieusement tout au long de la prochaine année scolaire.

Veillez cocher l'école que l'élève athlète fréquentera

École –L'Odyssée Lafontaine/ Dominique-Racine

École Polyvalente Arvida

École Riverside

Nom et prénom de l'élève athlète :

Niveau scolaire (2023-2024) :

MONTANT À PAYER, SCOLARITÉ
CONCENTRATION SOCCER
2023-2024

2250.00\$

Modalité de paiement

2023

Chèque du 1 septembre 2023 450.00\$

Chèque du 6 octobre 2023 450.00\$

Chèque du 3 novembre 2023 450.00\$

2024

Chèque du 5 janvier 2024 450.00\$

Chèque du 2 février 2024 450.00\$

Programmes particuliers

Joueurs-ses qualifiés - ées « Sport -Études »

Coûts additionnels –

- 1- Pour les joueurs/joueuses participants au programme Sport-Études en partenariat avec l'ARS, des frais supplémentaires pour les déplacements (école Dominique Racine – école Arvida – Terrain d'Alma Aller-Retour) le mardi et jeudi (septembre et octobre) seront facturées.

+ 150.00\$ par joueur/joueuse. (8 décembre)

2- Dans le cadre du programme Sport – Études, merci de prendre en considération les coûts supplémentaires, directement facturés aux parents par l'Association Régionale de Soccer :

- Équipements ARS - Short, bas, chaussettes = coût autour des 75\$
- 250 \$ par joueurs, comprenant ;
 - o Les frais de déplacements, pour les matchs à l'extérieur de la région (Maximum 5 sur l'année scolaire).
 - o Les Frais Administratifs liés au programme

Joueurs-ses inscrits (es) sur les programmes de l'École Riverside –

Le coût est proportionnel au nombre de pratique régulières par semaine plus les frais d'équipements.

1 pratique semaine – 370 \$ + 300 \$ d'équipements

2 pratiques semaine – 740 \$ + 300 \$ d'équipements

3 pratiques semaine – 1110 \$ + 300 \$ d'équipements

4 pratiques semaine – 1480 \$ + 300 \$ d'équipements

5 pratiques semaine – 1850 \$ + 300 \$ d'équipements

Tous les chèques postdatés doivent être libellés au nom du **Club de soccer le Venturi** et nous être remis, au plus tard le 1 mars 2024, à l'adresse suivante : 3335 rue Gallichan, arr Jonquière, G7X 0P1

Dans l'éventualité où le montant complet à payer pour l'année scolaire 2023 -2024 n'est pas entièrement acquitté en date du 1^{er} mars 2024, la place de l'élève athlète au sein de la concentration soccer/SE ne sera pas garantie pour l'année scolaire suivante.

Merci de votre coopération,

Charles – Olivier Hebert
Directeur Administratif
Venturi de Saguenay

Sébastien Masias
Directeur Sportif
Venturi de Saguenay

ACCEPTATION (signer et retourner une copie du document avec votre paiement).

J'ai pris connaissance des modalités de paiement, de la politique de remboursement, de l'engagement du joueur, et je m'engage à les respecter.

Répondant : _____

Date _____